

TECHNIQUES DU BÂTIMENT DANS L'HABITAT COLLECTIF :

Terminologie, modes constructifs, pathologies et fonctionnement des équipements collectifs

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

2 journées en présentiel collectif de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 – soit 14 heures

PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, Manager, Gestionnaire de copropriété et Gestionnaire locatif (immeubles en pleine propriété)
- Prérequis : Pas de prérequis

OBJECTIFS

- **Déterminer les matériaux et les modes de construction et identifier les pathologies**
- Connaître les principales techniques de construction, la terminologie du bâtiment et les modes de fonctionnement des équipements collectifs des immeubles d'habitation
- Mettre en œuvre des mesures correctives en fonction des pathologies identifiées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis, il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

CONTENU DE LA FORMATION (Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)

DÉBUT DE LA FORMATION (1^{er} et 2^{ème} JOUR) : 9h30

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 2h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions - Réponses

Techniques bâtiment dans l'habitat collectif : terminologie, modes constructifs, pathologies et fonctionnement des équipements collectifs

Pour chacun des thèmes sont analysés : techniques de mises en œuvre, terminologies et pathologies

- Les principales caractéristiques des sols et les différents types de fondations (2h)

QCM : Les natures de sols

- Élévation (2h):
 - Murs
 - Refends
 - Planchers

Cas pratique : Fragilisation de structure due à des travaux privatifs : analyse d'un dossier

- Ouvertures, baies et menuiseries (1h30)
- Toitures (2h)
 - Charpente
 - Couverture

Cas pratique : questions autour du vocabulaire

- Étanchéité (1h30) :
 - Étanchéité accessible ou non,
 - Toitures végétalisées

Cas pratique : Les conditions à prévoir pour autoriser un copropriétaire pour la pose d'une climatisation sur le toit de l'immeuble

- Extérieurs (1h) :
 - Murs de soutènement
 - Réseaux
- Équipements collectifs (1h30) :
 - Électricité,
 - Plomberie :
 - Ventilation, chauffage
 - Ascenseurs

Cas pratique : Apparition de moisissures, expliquer le phénomène et proposer des solutions

DEBAT ET QUESTIONS-REPONSES AVEC LES PARTICIPANTS

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION (1^{er} et 2^{ème} JOUR) : 17h30

Dernière mise à jour : 1er juin 2023

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 720 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 600€ HT)
- 840 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 700 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.